

## CONTACT

Pour vous accompagner, nos conseillers de l'Espace FAIRE de Colmar Agglomération sont à votre écoute :



03 69 99 55 69  
03 69 99 55 68

[conseiller.renovation@agгло-colmar.fr](mailto:conseiller.renovation@agгло-colmar.fr)

[agгло-colmar.fr](http://agгло-colmar.fr)

Violis

FAIRE  
100% FONCTIONNELS

Avec le soutien de  
climaxion  
GrandEst  
FRANCAISE  
GrandEst

COLMAR  
AGGLOMERATION



# UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? & D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Votre  
**Conseiller  
FAIRE**  
03 69 99 55 69 / 68  
un service public,  
indépendant &  
GRATUIT

[agгло-colmar.fr](http://agгло-colmar.fr)

Violis

FAIRE  
100% FONCTIONNELS

Avec le soutien de  
climaxion  
GrandEst  
FRANCAISE  
GrandEst

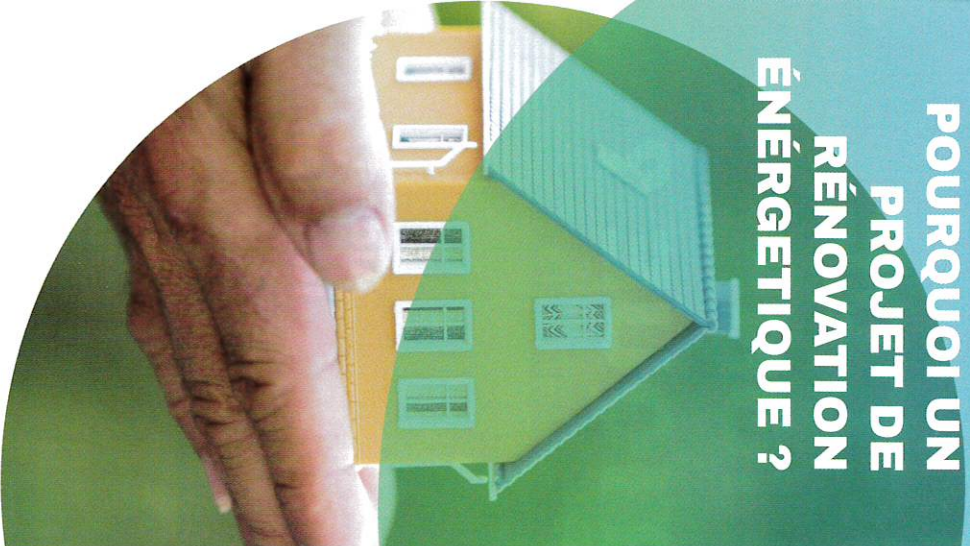
COLMAR  
AGGLOMERATION



Aides  
locales

Conseils  
gratuits

# POURQUOI UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?



Selon le Groupement International d'Experts sur le Climat (GIEC), il est primordial de maintenir la hausse de la température moyenne à la surface de la Terre à 2°C de réchauffement depuis l'ère industrielle. Le seuil des 1,5°C risquant d'être atteint prochainement, cela implique une baisse drastique des émissions actuelles, de l'ordre de 50% dans la décennie à venir.

À l'échelle de Colmar Agglomération, on observe que le secteur des bâtiments est le 2ème contributeur aux émissions de gaz à effet de serre (GES) après celui des transports. Pour améliorer le confort de votre habitation, réduire vos factures, valoriser votre patrimoine et participer activement à la lutte contre le dérèglement climatique, la collectivité, l'ADEME et la Région Alsace ont mis en place l'Espace Conseil FAIRE.

## LE DISPOSITIF

Au travers de sa démarche **Plan climat, Colmar Agglomération** met en place des aides techniques et financières en faveur de la transition énergétique.

Vous pouvez bénéficier d'un **service de conseils gratuits, neutres et objectifs**, qui encourage la rénovation énergétique. L'utilisation de matériaux d'isolation bio-sourcés et le développement des énergies renouvelables.

## LES ETAPES DE LA DEMARCHE

**N°1** D'abord, je me renseigne auprès de **l'Espace Conseil FAIRE**, le service public d'information et de conseil énergétique de ma zone d'habitation au **03 69 99 55 68** ou au **03 69 99 55 69**.

Je prends ensuite contact avec **Vialis au 03 89 24 60 60** pour bénéficier du dispositif d'aides aux économies d'énergie et recevoir ma Lettre d'Engagement **AVANT** signature des devis et de mes travaux.

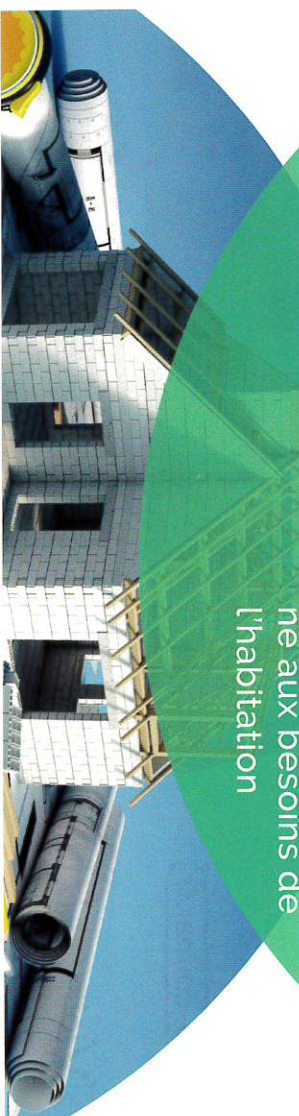
**N°2** Je signe mon devis auprès de mon installateur **et pour être éligible**, je fais réaliser des travaux **respectant les exigences techniques minimales**.

**N°3** Je constitue et j'envoie à **Vialis** mon dossier d'aides aux économies d'énergie.

**N°4** J'obtiens ma prime exceptionnelle.

## LES 7 CLÉS DE LA RÉNOVATION

- 1/ Orientation de la maison au soleil
- 2/ Isolation renforcée des parois
- 3/ Traiter les ponts thermiques
- 4/ Installer des fenêtres performantes
- 5/ Éviter les fuites d'air
- 6/ Opter pour une ventilation performante
- 7/ Investir dans un chauffage à haut rendement, dimensionné aux besoins de l'habitation



# LES AIDES FINANCIÈRES

## de Colmar Agglomération et Vialis

Jusqu'à 16 000€ par logement.

Nature des travaux	Aides CA	Aides Vialis	Aides totales
Remplacement des fenêtres :			
- Chauffage électrique	21€/fenêtres	14€/fenêtres	35€/fenêtres
- Chauffage combustible	33€/fenêtres	22€/fenêtres	55€/fenêtres
Isolation des combles	7€/m <sup>2</sup> *	5€/m <sup>2</sup>	12€/m <sup>2</sup>
Isolation toiture terrasse	7€/m <sup>2</sup> *	5€/m <sup>2</sup>	12€/m <sup>2</sup>
Isolation des murs :			
- Chauffage électrique	12€/m <sup>2</sup> *	8€/m <sup>2</sup>	20€/m <sup>2</sup>
- Chauffage combustible	18€/m <sup>2</sup> *	12€/m <sup>2</sup>	30€/m <sup>2</sup>
Isolation planchers	7€/m <sup>2</sup> *	5€/m <sup>2</sup>	12€/m <sup>2</sup>
Chaudière individuelle HPE	200€/chaudière	150€/chaudière	350€/chaudière
Pompe à chaleur (PAC) air/eau ou eau/eau	300€/PAC	200€/PAC	500€/PAC
Chaudière collective HPE	180€/appartement	120€/appartement	300€/appartement
Chauffe-eau solaire individuel (CESI)	90€/CESI	60€/CESI	150€/CESI
Chauffe-eau thermodynamique à accumulation (Ceth)	66€/Ceth	44€/Ceth	110€/Ceth
Pompe à chaleur hybride individuelle	300€/PAC	200€/PAC	500€/PAC
Système de régulation par programmation d'intermittence	45€/régulateur	30€/régulateur	75€/régulateur
Robinet thermostatique	9€/robinet	6€/robinet	15€/robinet

**\* prime à majorer de 10% si le matériel est bio-sourcé.**

Contactez l'Espace Conseil FAIRE de Colmar Agglomération pour plus d'informations.

Les aides totales sont à multiplier par deux pour les ménages très modestes.

